

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE OU ESCADRON
 1
 UNITÉ
 CODE UNITÉ
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
439/96

PROCEDURE
DE RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF
PROCES VERBAL D'AUDITION
DE TEMOIN

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE
 N° PIÈCE : 1
 N° FEUILLET : 1/2

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

O B J E T : AUDITION DE MADAME B , D SUITE VISUALISATION D'UN PHENOMENE AEROSPACIAL NON IDENTIFIE.

NOUS, SOUSSIGNÉ(S) **B , L , Gendarme APJ de la Compagnie du , en résidence à la Brigade de 20 et 75 à 78 du CPP.**
 VU L(ES) ARTICLE(S)
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES.

Ce jour Vingt deux avril mil neuf cent quatre vingt seize à neuf heures cinquante nous trouvant au entendons la personne mentionnée supra qui nous déclare ce qui suit:
I D E N T I T E : B , D , née le , divorcée demeurant , sans profes- sion, fille de , de nationalité française.

Je tiens à vous signaler les faits suivants: - - - - -
 Le Samedi 20 Avril 1996 à 22 Heures 20, je me trouvais dans le salon de mon appartement, près de la fenêtre quand j'ai remarqué qu'un objet volant non identifié de forme cylindrique, de taille d'un gros avion ayant sous sa coupe trois ou quatre lumières clignotantes de couleur jaune et rouge apparaissait devant moi. La trajectoire de cet objet n'était pas rectiligne mais en demi lune.
 S.I. La fenêtre de mon salon donne sur l'air de jeu de la résidence du et plus loin sur le centre ville de et
 S.I. Je peux dire que la vitesse de déplacement de cet objet était inférieure à celle d'un avion. Au moment où j'ai constaté ce phénomène, le temps était clair et la température était clémente.
 S.I. Je me passionne beaucoup des phénomènes surnaturels. Mais dans ce cas, il ne s'agit pas d'une auto suggestion.
 S.I. Au début, l'objet avait une trajectoire rectiligne et après avoir effectué la demi lune avait une trajectoire ascendante. Les lumières n'ont jamais cessé de clignoter.
 S.I. Aucun de mes voisins ne m'a signalé cette situation. D'ailleurs je n'ai pas de relation de voisinage.
 S.I. Ce phénomène a duré de 22 Heures 20 à 22 Heures 40 environ.
 S.I. Je me trouvais seule dans l'appartement lors de ce phénomène.
 A le Vingt deux avril mil neuf cent quatre vingt seize à dix heures dix. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus à laquelle j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue L'A.P.J.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES Mr le Préfet	FAIT ET CLOS LE 22 AVRIL 1996	TRANSMIS
	<input type="checkbox"/> 1	Mr le Général commandant la Région Aérienne		
	<input checked="" type="checkbox"/> 2	D.G.G.N. Bureau Défense Opération	SIGN	
	<input type="checkbox"/> 1	ARCHIVES		

CONSTATATIONS ENQUETEUR

- * L'appartement de Madame B , D se situe dans un ensemble de deux barres d'immeubles composant la résidence du à
Cette résidence jouxte celle des peupliers composée elle de trois barres d'immeubles.
- * La fenêtre du salon de l'appartement de Madame B est située plein Ouest et donne sur l'aire de Jeux de la résidence
L'appartement de cette personne est très bien exposé et apporte un très grand champ de vision.
- * Au vue de la déclaration de Madame B , D , nous pouvons déclarer que le phénomène Aérospatial non identifié a dans un premier temps effectué une trajectoire Nord-Sud et dans un second temps une trajectoire Sud-Nord après avoir exécuté un demi tour
- * Mentionnons que l'habitation de Madame B , D est situé à une trentaine de kilomètres des aéroports de et de l'aérodrome de
- * Mentionnons également que Madame B , D possède une grande collection de livres se rapportant aux phénomènes paranormaux.
- * Avons pris contact avec les gardiens des ensembles d'immeubles (). Aucune personne résidant dans ces ensemble d'immeubles n'est venu rapporter l'apparition de ce phénomène à leurs gardiens respectifs.
- * Faisons remarquer que Madame B nous a signaler l'apparition de ce phénomène le samedi 21/4/96 dans la matinée et que cette personne nous a déclaré ne pas être présente dans l'après midi aux fins d'audition. Rendez-vous est alors pris à l'unité pour le lendemain matin à 09 Heures 00. Devant son absence à 10 Heures 00, avons pris contact avec cette personne qui nous a déclaré avoir une fièvre de cheval et par conséquent ne pas pouvoir se déplacer. Nous nous sommes donc transportés à son domicile et avons constaté qu'elle était en bonne santé physique.

L'A.P.J.

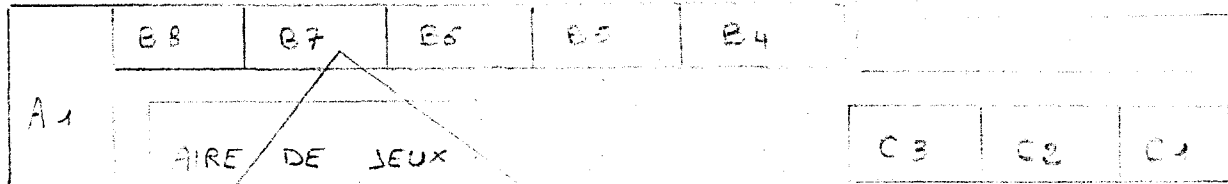
N ←

CHEZLES

48

Avenue Ronsard

Centre ville
→ GAGNY



PARKING RESIDENCES

Champ de vision
du phénomène